

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

**2015 DAC 41** Subvention (65.500 euros) et avenant avec l'association La Maison Ouverte (13e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2014 DAC 1591 des 15, 16 et 17 décembre 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association La Maison Ouverte un avenant à convention relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: La subvention attribuée à l'association La Maison Ouverte, 108 rue du Chevaleret 75013 Paris, au titre de l'année 2015 est fixée à 120.000 euros soit un complément de 65.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé ; 2015-01864 ; 20808.

Article 2: La dépense correspondante soit 65.500 euros est imputée sur le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004 : Provision pour subventions au titre de la culture.

Article 3: Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**

